



Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	8 807 815 \$	8 988 047 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	11 276	6 564
Marge	3 015	117
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	145 874	55 950
Dividendes à recevoir	26 841	22 744
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	141	—
Montant à recevoir à l'émission de parts	1 438	3 468
Actifs dérivés	155	766
Total de l'actif	8 996 555	9 077 656
Passif		
Passif courant		
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	145 874	55 950
Montant à payer au rachat de parts	4 603	4 254
Passifs dérivés	1 456	55
Total du passif	151 933	60 259
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	8 844 622 \$	9 017 397 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	7 782 685 \$	7 921 813 \$
Catégorie W	1 061 937 \$	1 095 584 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	11,61 \$	12,59 \$
Catégorie W	12,07 \$	12,60 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2020 et 2019.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2020	1 126 839	1 181 416
31 décembre 2019	368 229	385 792

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2020	145 874	1 035 542	—	—
31 décembre 2019	55 950	329 842	—	—

* Les définitions se trouvent à la note 2j.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 6 mai 2003 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 mai 2003
Catégorie W	19 octobre 2018

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	12 303 \$	14 530 \$
Revenu de dividendes	299 811	267 348
Profit (perte) sur dérivés	(6)	5
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(227 185)	168 433
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(544)	(107)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	(90 700)	1 194 467
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	(6 321)	1 644 676
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(244)	(279)
Revenu tiré du prêt de titres ±	834	686
	590	407
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	23 033	23 835
Honoraires des auditeurs	10	9
Frais de garde	154	175
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	27	16
Frais juridiques	43	42
Frais de réglementation	173	135
Coûts de transaction ±±±	5 386	5 646
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	1 659	1 767
Retenues d'impôt (note 7)	151	323
Autres charges	121	146
	30 757	32 094
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(10 976)	(11 585)
	19 781	20 509
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(25 512)	1 624 574
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	(21 056) \$	1 437 364 \$
Catégorie W	(4 456) \$	187 210 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	661 199	617 664
Catégorie W	89 403	83 692
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	(0,03) \$	2,32 \$
Catégorie W	(0,06) \$	2,24 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2j)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	2 027 \$	100,0	3 199 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	(895)	(44,2)	(2 283)	(71,4)
Retenues d'impôt	(20)	(1,0)	(1)	—
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(278)	(13,7)	(229)	(7,2)
Revenu tiré du prêt de titres	834 \$	41,1	686 \$	21,4

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	0,25 %
Catégorie W	0,25 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2020	2019
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	5 386	5 646
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	928	952
Payé à CIBC World Markets Corp.	—	—
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	3 415	3 360
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	604	575

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée la *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants :

	2020	2019
(en milliers de dollars)	278	294

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie W	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(21 056) \$	1 437 364 \$	(4 456) \$	187 210 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡				
Du revenu de placement net	(265 424)	(234 668)	(36 618)	(31 006)
Remboursement de capital	(280 751)	(299 976)	—	—
	(546 175)	(534 644)	(36 618)	(31 006)
Transactions sur parts rachetables				
Montant reçu à l'émission de parts	1 192 584	1 218 052	238 874	246 991
Montant reçu au réinvestissement des distributions	492 451	480 471	35 219	29 790
Montant payé au rachat de parts	(1 256 932)	(1 410 507)	(266 666)	(183 355)
	428 103	288 016	7 427	93 426
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(139 128)	1 190 736	(33 647)	249 630
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	7 921 813	6 731 077	1 095 584	845 954
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	7 782 685 \$	7 921 813 \$	1 061 937 \$	1 095 584 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)				
Aux 31 décembre 2020 et 2019				
Solde au début de la période	629 110	606 050	86 979	79 203
Parts rachetables émises	110 482	98 937	22 240	20 573
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	44 971	39 017	3 135	2 469
	784 563	744 004	112 354	102 245
Parts rachetables rachetées	(114 232)	(114 894)	(24 379)	(15 266)
Solde à la fin de la période	670 331	629 110	87 975	86 979

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2020, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2030 à 2040
84 537	—

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(25 512) \$	1 624 574 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	244	279
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	227 185	(168 433)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	90 700	(1 194 467)
Achat de placements	(8 845 384)	(11 644 525)
Produits de la vente de placements	8 709 602	11 570 669
Marge	(2 898)	(14)
Dividendes à recevoir	(4 097)	2 367
Autres charges à payer et autres passifs	—	(5)
	149 840	190 445
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	1 433 488	1 464 055
Montant payé au rachat de parts	(1 523 249)	(1 596 750)
Distributions versées aux porteurs de parts	(55 123)	(55 389)
	(144 884)	(188 084)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	4 956	2 361
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(244)	(279)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	6 564	4 482
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	11 276 \$	6 564 \$
Intérêts reçus	12 303 \$	14 530 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	295 563 \$	269 392 \$

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020

<i>Titre</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Coût moyen (en milliers de dollars)</i>	<i>Juste valeur (en milliers de dollars)</i>	<i>% de l'actif net</i>
ACTIONS CANADIENNES				
Services de communications				
BCE Inc.	1 673 563	88 648	91 092	
Rogers Communications Inc., catégorie B	451 660	27 958	26 765	
Shaw Communications Inc., catégorie B	5 387 150	134 581	120 349	
TELUS Corp.	12 268 454	261 509	309 288	
		512 696	547 494	6,2 %
Consommation discrétionnaire				
La Société Canadian Tire Ltée, catégorie A	147 636	23 754	24 704	
Magna International Inc.	1 603 887	104 291	144 526	
Restaurant Brands International Inc.	1 055 683	85 175	82 164	
		213 220	251 394	2,9 %
Biens de consommation de base				
Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B	3 097 427	119 043	134 366	
George Weston limitée	556 975	55 534	52 957	
Les Compagnies Loblaw limitée	614 193	33 811	38 578	
Saputo Inc.	2 048 032	80 071	72 971	
		288 459	298 872	3,4 %
Énergie				
Canadian Natural Resources Ltd.	5 848 503	194 455	178 906	
Crescent Point Energy Corp.	4 315 496	47 720	12 817	
Enbridge Inc.	9 478 069	439 282	385 852	
Gibson Energy Inc.	1 760 566	36 929	36 197	
Keyera Corp.	3 075 466	89 037	69 567	
Pembina Pipeline Corp.	3 337 938	136 343	100 472	
Suncor Énergie Inc.	6 371 684	213 845	136 036	
Corporation TC Énergie	3 980 162	238 163	205 973	
		1 395 774	1 125 820	12,7 %
Services financiers				
Banque de Montréal	2 281 744	187 770	220 827	
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 587 273	152 427	178 004	
Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	8 495 099	287 085	447 012	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2 286 320	225 016	248 569	
Element Fleet Management Corp.	2 546 148	26 179	34 068	
Intact Corporation financière	877 979	102 747	132 329	
Intact Corporation financière, reçus de souscription, restreint	53 920	7 252	7 252	
Société Financière Manuvie	5 343 350	110 605	121 027	
Banque Nationale du Canada	2 456 678	171 359	175 997	
Power Corporation du Canada	1 581 399	52 462	46 224	
Banque Royale du Canada	6 658 355	469 386	696 397	
Financière Sun Life inc.	1 626 363	66 494	92 052	
Banque Toronto-Dominion (La)	8 899 239	542 770	640 033	
		2 401 552	3 039 791	34,4 %
Industrie				
Boyd Group Services Inc.	29 750	5 444	6 532	
Brookfield Business Partners L.P.	1 890 798	78 376	91 307	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 356 857	200 984	329 818	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	711 137	169 532	313 988	
Cargojet Inc.	93 959	8 251	20 185	
GFL Environmental Inc.	1 287 421	31 557	47 776	
Thomson Reuters Corp.	109 080	11 014	11 364	
Waste Connections Inc.	642 902	62 530	83 912	
WSP Global Inc.	844 033	71 597	101 782	
		639 285	1 006 664	11,4 %
Technologies de l'information				
Constellation Software Inc.	71 880	85 784	118 812	
Dye & Durham Ltd., restreint	347 270	12 033	16 930	
Kinaxis Inc.	86 267	6 723	15 557	
Nuvei Corp.	34 855	1 198	2 711	
Shopify Inc., catégorie A	11 531	4 973	16 574	
Topicus.Com Inc.	133 682	643	643	
		111 354	171 227	1,9 %
Matériaux				
Mines Agnico Eagle Limitée	1 652 567	96 059	148 054	
Société aurifère Barrick	8 383 624	195 298	243 125	
ERO Copper Corp.	306 926	6 636	6 267	
First Quantum Minerals Ltd.	2 641 405	20 824	60 356	
Franco-Nevada Corp.	591 364	81 912	94 382	
Kirkland Lake Gold Ltd.	1 680 829	93 643	88 412	
Lundin Mining Corp.	4 010 705	29 057	45 321	
Nutrien Ltd.	3 269 192	204 875	200 205	
Teck Resources Ltd., catégorie B	2 331 508	50 701	53 858	
		779 005	939 980	10,6 %

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net			
Immobilier							
Fonds de placement immobilier Allied	608 400	27 420	23 016				
Altus Group Ltd.	253 895	11 286	12 476				
Artis REIT	936 033	9 168	9 978				
FPI Boardwalk	964 380	39 578	32 538				
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	3 036 810	146 530	151 810				
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	990 040	12 611	12 881				
Colliers International Group Inc.	211 090	15 705	23 912				
Fonds de placement immobilier Cominar	5 386 454	63 579	43 684				
CT REIT	2 107 291	29 087	33 021				
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	530 937	5 125	6 982				
European Residential REIT	1 136 380	4 654	4 739				
FPI First Capital	645 476	9 415	8 746				
FirstService Corp.	521 484	53 690	90 853				
FPI Granite	1 045 060	69 058	81 410				
H&R REIT	2 938 603	32 726	39 054				
InterRent REIT	1 082 567	13 839	14 820				
Killam Apartment REIT	724 576	11 483	12 398				
Minto Apartment REIT	219 740	4 296	4 476				
NorthWest Healthcare Properties REIT	354 705	3 830	4 469				
Real Matters Inc.	544 712	13 697	10 464				
Fonds de placement immobilier RioCan	3 160 801	65 588	52 944				
SmartCentres REIT	534 246	13 580	12 330				
Summit Industrial Income REIT	314 026	3 729	4 287				
WPT Industrial REIT	589 356	10 351	10 835				
		670 025	702 123	7,9 %			
Services publics							
Algonquin Power & Utilities Corp.	1 194 549	20 427	25 026				
AltaGas Ltd.	2 203 577	34 614	41 251				
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	1 756 808	91 099	110 644				
Brookfield Renewable Corp.	143 595	3 971	10 663				
Brookfield Renewable Partners L.P.	1 586 370	41 236	87 171				
Fortis Inc.	1 188 338	63 536	61 794				
Northland Power Inc.	2 530 390	81 217	115 563				
TransAlta Corp.	6 506 457	67 005	62 917				
		403 105	515 029	5,8 %			
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES							
		7 414 475	8 598 394	97,2 %			
ACTIONS INTERNATIONALES							
¹ États-Unis (note 10)							
American Tower Corp.	16 759	5 380	4 788				
Brookfield Property Partners L.P.	2 579 110	62 466	47 482				
Newmont Corp.	328 144	19 368	24 998				
		87 214	77 268	0,9 %			
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES							
		87 214	77 268	0,9 %			
TOTAL DES ACTIONS							
		7 501 689	8 675 662	98,1 %			
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME							
		7 501 689	8 675 662	98,1 %			
Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement du Canada	0,09 %	2021/01/21	bon du Trésor	4 550 000	4 549	4 550	
Gouvernement du Canada	0,09 %	2021/02/04	bon du Trésor	17 575 000	17 571	17 574	
Gouvernement du Canada	0,09 %	2021/02/18	bon du Trésor	28 325 000	28 318	28 321	
Gouvernement du Canada	0,12 %	2021/03/04	bon du Trésor	24 200 000	24 192	24 195	
Gouvernement du Canada	0,13 %	2021/03/18	bon du Trésor	17 700 000	17 694	17 695	
Gouvernement du Canada	0,10 %	2021/04/01	bon du Trésor	28 425 000	28 417	28 418	
Banque Royale du Canada	0,20 %	2021/01/04	dépôt à terme	11 400 000	11 400	11 400	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					132 141	132 153	1,5 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(6 039)		
TOTAL DES PLACEMENTS					7 627 791	8 807 815	99,6 %
Marge						3 015	0,0 %
Actifs dérivés						155	0,0 %
Passifs dérivés						(1 456)	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs						35 093	0,4 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						8 844 622	100,0 %

¹ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

Actifs et passifs dérivés – options

<i>Titre</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Prix d'exercice</i>	<i>Nombre d'options</i>	<i>Participation sous-jacente aux options sur actions</i>	<i>Produits (en milliers de dollars)</i>	<i>Juste valeur (en milliers de dollars)</i>
Options d'achat position vendeur						
First Quantum Minerals Ltd.	2021/01/16	16,00 CAD \$	(2 065)	(206 500)	(229)	(1 446)
					(229)	(1 446)
Total – position vendeur					(229)	(1 446)
Actifs et passifs dérivés – options					(229)	(1 446)

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

<i>N° de réf. du contrat de couverture**</i>	<i>Contrepartie</i>	<i>Note de crédit de la contrepartie*</i>	<i>Date de règlement</i>	<i>Devise achetée</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Devise vendue</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Cours du change à terme</i>	<i>Cours du change de clôture</i>	<i>Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)</i>
1	Banque de Montréal	A-1	2021/01/15	USD	80 000	CAD	105 159	1,314	1,273	(3)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/15	USD	45 000	CAD	57 205	1,271	1,273	–
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/15	USD	95 000	CAD	126 844	1,335	1,273	(7)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/15	USD	70 000	CAD	89 039	1,272	1,273	–
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/15	USD	65 000	CAD	83 178	1,280	1,273	–
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/01/15	USD	45 000	CAD	57 654	1,281	1,273	–
1	Banque de Montréal	A-1	2021/01/15	CAD	4 567 378	USD	3 485 000	0,763	0,786	131
1	Banque de Montréal	A-1	2021/01/15	CAD	691 847	USD	525 000	0,759	0,786	24
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										145

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Contrats de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2020 et 2019, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés			Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2020						
Actifs dérivés de gré à gré	155 \$	– \$	155 \$	(3) \$	– \$	152 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(10)	–	(10)	3	–	(7)
Total	145 \$	– \$	145 \$	– \$	– \$	145 \$
Au 31 décembre 2019						
Actifs dérivés de gré à gré	766 \$	– \$	766 \$	(6) \$	– \$	760 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(55)	–	(55)	6	–	(49)
Total	711 \$	– \$	711 \$	– \$	– \$	711 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial (désigné le *Fonds*) cherche à procurer un revenu mensuel et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens procurant un revenu et dans des parts de fiducies de revenu.

Stratégies de placement : Le Fonds procure une plus-value grâce à un choix prudent de titres qui s'appuie sur une analyse fondamentale ascendante et au moyen de la répartition de l'actif entre des actions ordinaires et privilégiées, des parts de fiducie de revenu et d'autres titres en fonction d'un examen de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2020 et 2019

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2019 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2019

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Services de communications	6,2
Consommation discrétionnaire	3,4
Biens de consommation de base	2,4
Énergie	18,5
Services financiers	34,0
Industrie	8,2
Technologies de l'information	1,8
Matériaux	8,6
Immobilier	7,4
Services publics	3,7
Actions internationales	
États-Unis	2,5
Placements à court terme	3,0
Autres actifs, moins les passifs	0,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

	% de l'actif net	
Titres de créance par note de crédit (note 2b)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
'AAA'	1,4	3,0
'AA'	0,1	—
Total	1,5	3,0

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2020 et 2019, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2020

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	21 571	0,2

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2019

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	19 356	0,2

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2020 et 2019 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	216	194

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2020 et 2019 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
Indice de référence	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Indice de dividendes composé S&P/TSX	92 160	91 044
95 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX	91 413	92 632
5 % de l'indice plafonné de l'immobilier S&P/TSX		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2020 et 2019 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

Au 31 décembre 2020

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	—	132 153	—	132 153
Actions	8 650 837	24 825	—	8 675 662
Actifs dérivés	—	155	—	155
Total des actifs financiers	8 650 837	157 133	—	8 807 970
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(1 446)	(10)	—	(1 456)
Total des passifs financiers	(1 446)	(10)	—	(1 456)
Total des actifs et des passifs financiers	8 649 391	157 123	—	8 806 514

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2019

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	—	271 682	—	271 682
Actions	8 709 463	6 902	—	8 716 365
Actifs dérivés	—	766	—	766
Total des actifs financiers	8 709 463	279 350	—	8 988 813
Passifs financiers				
Passifs dérivés	—	(55)	—	(55)
Total des passifs financiers	—	(55)	—	(55)
Total des actifs et des passifs financiers	8 709 463	279 295	—	8 988 758

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (désigné(s) individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (désigné(s) individuellement un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds et Portefeuilles axés sur la production de revenu Impérial (désigné(s) individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au Brookfield Place, 161 Bay Street, 22nd Floor, Suite 1300, Toronto (Ontario).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (désigné le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (désigné le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est au 31 décembre 2020. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2020 et 2019.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 10 mars 2021.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers du Fonds est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l' *Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section « Risque de crédit » de la section « Risques liés aux instruments financiers » des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation* à l' *Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers

f) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé (perte nette réalisée) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs et passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du Fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale dans les états de la situation financière dans les placements (actifs financiers non dérivés) à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue, il est nécessaire de présenter un rapprochement du résultat brut des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global du Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts du Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par le Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes de bas de tableau des états du résultat global.

k) Fonds à catégories multiples

Les profits ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED	— Dirham émirien	JPY	— Yen japonais
ARS	— Peso argentin	KES	— Shilling kényan
AUD	— Dollar australien	KRW	— Won sud-coréen
BRL	— Real brésilien	MAD	— Dirham marocain
CAD	— Dollar canadien	MXN	— Peso mexicain
CHF	— Franc suisse	MYR	— Ringgit malais
CLP	— Peso chilien	NOK	— Couronne norvégienne
CNY	— Renminbi chinois	NZD	— Dollar néo-zélandais

COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EGP	– Livre égyptienne	RON	– Leu roumain
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
GEL	– Georgian Lari	THB	– Thai Baht
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	NVDR	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteurs et autres titres de créance

Les obligations, débiteurs et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale désignée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de la technique d'évaluation à la juste valeur qui reflète plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

Notes des états financiers

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latents(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les périodes closes les 30 décembre 2020 et 2019 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujétis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (désigné *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en

valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès d'un Fonds est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds* des états du résultat global.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie du Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée la *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts des

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial
(collectivement, les « Fonds »)

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 mars 2021

**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de
revenu**

Banque CIBC

Brookfield Place, 161 Bay Street, 22nd Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2S1

1-888-357-8777

Site Web

www.cibc.com/fondsmutuels

